

# Innovation et Recherche

## EXPÉRIENCE DU MALI DANS LA STABILISATION DES STRUCTURES DE COORDINATION DES ACTIVITÉS STATISTIQUES: mise en place des Cellules de planification et de statistique (CPS)

Par Dr Issa Bouare, DGA de l'INSTAT du Mali

### Motivations de la création des CPS

Avant 1992, l'activité de la statistique officielle était organisée autour d'une structure centrale: la Direction nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) qui devait se charger de la production statistique pour tous les utilisateurs et de la promotion de son utilisation. Le champ était trop vaste et tous les besoins n'étaient pas couverts. Les autorités d'alors ont pensé à la solution d'élargir le cadre institutionnel dans le domaine statistique en créant auprès des grands départements une structure de production statistique appelée Cellule de planification et de statistique (CPS) avec pour attributions en matière de statistique de: (i) identifier et formuler les besoins en matière de statistique; (ii) assurer la coordination et la production d'informations statistiques et d'études de base du secteur. Une étude réalisée en 2007 a montré l'importance de la place des CPS créées dans le développement du Système statistique national et recommandé la couverture de

tous les départements par une CPS d'où l'élargissement de cinq à onze CPS, avec des attributions et des cadres organiques similaires facilitant le mode d'organisation et de gestion du Système statistique national.

Aussi, à la faveur d'un contexte de plus en plus orienté vers la gestion axée sur les résultats, les besoins en informations statistiques se sont accrus. Les statistiques devenaient donc incontournables pour élaborer, suivre, et évaluer les projets et programmes mis en œuvre par le gouvernement et les partenaires au développement. L'ampleur de la production statistique devenait de plus en plus importante et les structures de planification et de statistique initialement disponibles n'arrivaient plus à satisfaire les besoins. D'autre part, la création des cellules de planification et de statistique sectorielles participe de la volonté du gouvernement de stabiliser les structures de production statistique pour mieux coordonner les travaux statistiques.

### Historique, composition et cadre organisationnel

Les premières CPS ont été créées par l'Ordonnance n° 92-052/P-CTSP du 5 juin 1992. Elles étaient au nombre de cinq et couvraient les départements chargés de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement; des transports, des travaux publics et de l'habitat; de l'éducation nationale; des mines, de l'hydraulique et de l'énergie; de la santé publique, de l'action sociale et de la promotion humaine.

Dans le cadre de la réforme institutionnelle du Système statistique national, il a été décidé de préciser les missions et attributions des CPS et d'étendre le champ couvert à tous les secteurs de l'activité gouvernementale. C'est ainsi que le Décret n° 07-166/P-RM du 28 mai 2007 pris en application de la loi n° 07-020 du 27 février 2007 a prescrit la mise en place de onze CPS.

Chaque CPS couvre un secteur. Un secteur pouvant être constitué d'un ou de plusieurs départements ministériels.

La liste des CPS avec leurs ministères de rattachement est la suivante:

Dénomination de la CPS	Ministère de rattachement
Secteur développement rural	Ministère chargé de l'agriculture
Secteur eau, environnement, urbanisme et domaines de l'État	Ministère chargé de l'environnement
Secteur équipement, transports et communication	Ministère chargé des transports
Secteur éducation	Ministère chargé de l'éducation
Secteur mines et énergie	Ministère chargé des mines
Secteur santé, développement social et promotion de la famille	Ministère chargé de la santé
Secteur culture et jeunesse	Ministère chargé de la culture
Secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé	Ministère chargé de l'industrie
Secteur administration territoriale, fonction publique et sécurité intérieure	Ministère chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation
Secteur justice	Ministère chargé de la justice
Secteur coopération et intégration	Ministère chargé de la coopération internationale

Chaque CPS comprend un centre de documentation et de communication rattaché au Directeur et quatre unités: planification et analyses, programmation et suivi-évaluation, statistique, informatique.

### Textes relatifs aux CPS

Il s'agit des deux textes mentionnés précédemment (Loi n° 07-020 et Décret n° 07-166/PR-RM) auxquels il faut rajouter le Décret n° 07-427/P-RM du 13 novembre 2007 portant création des comités de coordination des Cellules de planification et de statistique et le Décret n° 07-186/P-RM du 18 juin 2007 déterminant le cadre organique des Cellules de planification et de statistique.

### Objectifs

Le Système statistique national du Mali est un système décentralisé avec une structure centrale (l'Institut national de la Statistique), des structures sectorielles (les CPS), les Observatoires, des Directions techniques de production statistique et les Directions régionales de planification, de la statistique de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population.

L'objectif des CPS en rapport avec la statistique est de produire l'information statistique dans les domaines couverts par le secteur pour les besoins des différents utilisateurs.

### Forces et faiblesses de la mise en place des CPS

Parmi les forces, on peut noter:

- un effort d'harmonisation et de standardisation a été fait en ce qui concerne les missions, organisation et fonctionnement des CPS;
- une organisation type pour les CPS: organigramme standard avec les mêmes structures et les mêmes appellations et niveaux de responsabilité des cadres dirigeants;
- un effort de rationalisation et de standardisation des cadres organiques des CPS est fait;
- la production régulière des statistiques administratives du secteur (annuaires statistiques);
- l'existence des bases de données et des sites Web;
- l'existence de comité de coordination sectoriel;
- la participation à la revue annuelle du Schéma directeur de la statistique;
- la collaboration entre l'INSTAT et les CPS dans la réalisation des enquêtes statistiques.

Quant aux faiblesses, il ressort que les principaux problèmes qui entravent le développement des CPS se situent au niveau de:

- l'insuffisance des ressources humaines en qualité et en quantité;
- l'insuffisance des ressources financières: les crédits inscrits au budget de l'État sont insuffisants pour réaliser les activités statistiques;
- la faiblesse de la programmation et de la coordination statistique.

### Conclusion

Des efforts sont faits pour améliorer le SSN du Mali depuis une vingtaine d'années, notamment dans le domaine des réformes institutionnelles, bien qu'elles ne soient achevées. Il s'agit du changement de statut de la structure centrale muée en Établissement public à caractère scientifique et technique (EPST); l'adoption des nouveaux textes qui créent des liens fonctionnels entre l'INSTAT et les CPS et autres autorités statistiques; la création du Fonds pour le développement de la statistique; la création du Conseil national de la Statistique. Toutes choses qui participent à la promotion et au développement des CPS.